

Assemblée publique de Saint-Magloire

Saint-Laurent Énergies vous informe

Saint-Luc-de-Bellechasse, le jeudi 9 septembre 2010 – Saint-Laurent Énergies souhaite faire une mise au point, en réponse aux informations qui ont récemment été diffusées par le Réseau des Montagnes au sujet de l'assemblée publique initiée par le conseil municipal de Saint-Magloire, qui se tiendra le 11 septembre prochain.

L'assemblée publique porte sur la Convention proposée à la municipalité de Saint-Magloire à l'égard du projet de parc éolien du Massif du Sud. Le but de la Convention est de formaliser et garantir les engagements de Saint-Laurent Énergies à l'endroit de la municipalité et de demander à Saint-Magloire un appui au projet. Cet appui permettra à Saint-Laurent Énergies de poursuivre les activités de développement dans la confiance d'un accueil positif du projet par le milieu. La Convention laisse intact le droit de la municipalité et des citoyens à se prononcer sur le projet.

La municipalité a résumé ainsi les engagements proposés dans la Convention:

- La création d'un comité de liaison du projet et l'offre d'y participer;
- Une contribution financière versée directement à la municipalité selon le nombre d'éoliennes installées sur son territoire;
- Un engagement à prioriser les entrepreneurs locaux et régionaux pour les contrats de construction du projet;
- L'amélioration et l'entretien du réseau routier et des chemins d'accès du projet;
- L'offre d'un programme de bourse aux étudiants de la région pour être formés comme techniciens en maintenance d'éoliennes.

Redevances

Saint-Laurent Énergies s'engage à verser à la municipalité une somme annuelle de 4 000 \$ par éolienne installée sur son territoire, ou 72 000 \$ (selon le nombre d'éoliennes présentement planifiées à Saint-Magloire), indexée en fonction de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation, pendant une période de 20 ans. Cette somme représente une augmentation de près de 10 % du budget municipal, selon les prévisions budgétaires 2010 adoptées par Saint-Magloire le 21 décembre 2009.

Pour les 4 municipalités concernées par le projet, un montant total de 300 000 \$ sera donc injecté dans le milieu chaque année, également indexé selon l'indice des prix à la consommation, pour un total de plus de 6 millions de dollars sur 20 ans.

De plus, Saint-Laurent Énergies s'est engagée à verser annuellement 75 000 \$, une somme aussi indexée, pour le financement du parc régional du Massif du Sud. Gérée par la Corporation d'aménagement du parc régional du Massif du Sud et les MRC de Bellechasse et des Etchemins, cette somme sera investie pour le développement du parc et l'utilisation multi-ressources de ce territoire.

Accès au territoire

Pendant la construction et l'exploitation du parc éolien, l'accès au territoire est maintenu. Avec des chemins améliorés, les utilisateurs du territoire bénéficieront d'un meilleur accès au territoire et pourront circuler librement. L'entretien des chemins est à la charge de Saint-Laurent Énergies pendant l'exploitation du parc, prévue pour 20 ans.

Durant la période de construction, soit environ 18 mois, Saint-Laurent Énergies pourrait, pour des raisons de sécurité, limiter la circulation à proximité des aires de travail.

Retombées économiques locales

Saint-Laurent Énergies a pleinement confiance dans le dynamisme des régions de Bellechasse et des Etchemins qui sauront profiter de ce projet majeur afin de maximiser les retombées économiques locales. Plusieurs communautés québécoises ayant accueilli un parc éolien ont su se mobiliser et développer des services et des entreprises autour des activités de construction du parc éolien.

Parmi les possibilités d'affaires, la Convention prévoit que les activités de déboisement, de déneigement et d'entretien des routes seraient confiées aux entreprises des quatre municipalités du projet. D'autres contrats reliés à la construction pourraient être assurés par des entreprises des MRC de Bellechasse et des Etchemins.

De plus, Saint-Laurent Énergies s'engage à investir 25 000 \$ dans un programme de formation collégiale accrédité, sous forme de bourses d'études, et d'aide à la mise en place de ce programme, pour permettre à des gens de la région de devenir de potentiels travailleurs du parc éolien pendant son exploitation.

Impacts environnementaux

En ce qui concerne les impacts environnementaux appréhendés par le RésEAU des Montagnes, Saint-Laurent Énergies souhaite rappeler que la configuration de son projet respecte toutes les contraintes règlementaires et environnementales en vigueur. Après plusieurs années d'études sur le territoire du Massif du Sud, Saint-Laurent Énergies a adapté son projet en collaboration avec les différents ministères, utilisateurs du territoire et organisations locales et ce, afin de réduire au minimum les impacts environnementaux.

Également, il est important de souligner que le contrat liant Saint-Laurent Énergies à Hydro-Québec Distribution prévoit une garantie de démantèlement des infrastructures, advenant le cas où ce contrat d'achat d'électricité ne soit pas renouvelé.

Valeur des propriétés

Plusieurs études canadiennes, américaines et européennes sont arrivées à la conclusion qu'il n'existe pas de lien entre la baisse de valeur foncière des propriétés privées et l'installation d'un parc éolien dans leur région.

Suite à cette mise au point, Saint-Laurent Énergies demeure disponible, via son bureau de Saint-Luc-de-Bellechasse, pour répondre à toute question ou interrogation que pourraient avoir les citoyens de Saint-Magloire. Saint-Laurent Énergies croit fermement que la population est fière de voir ce projet d'envergure se développer chez elle et souhaite contribuer positivement à son développement.

- 30 -

Source : Stéphane Boyer, directeur général
Saint-Laurent Énergies
(514) 397-9997